

Shefford, Québec.
Le 5 juillet 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la Municipalité du Canton de Shefford tenue au siège social de la Municipalité, 245, chemin Picard, Shefford, province de Québec, le mardi 5 juillet 2016.

PRÉSENCES : - son honneur le maire M. André Pontbriand.

Les conseillers Denise Papineau, Johanne Boisvert, Jérôme Ostiguy, Pierre Martin, Éric Chagnon et Michael Vautour.

La directrice générale et secrétaire, Mme Sylvie Gougeon, est également présente.

MOMENT DE SILENCE

2016-07-86

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire ayant constaté le quorum,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon
ET RÉSOLU unanimement d'ouvrir la présente séance.

2016-07-87

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
ET RÉSOLU à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit, en laissant ouvert le point 12 intitulé « Autres sujets » :

Présences

Moment de silence

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Questions portant sur l'ordre du jour
4. Sujets intéressant l'occupation du territoire
 - 4.1 Suivis de dossier concernant l'occupation du territoire
 - 4.2 Sujets particuliers :
 - 4.2.1 Mandat – Étude de faisabilité pour l'aménagement de pistes multifonctionnelles

5. Sujets intéressant la réglementation et les permis
 - 5.1 Suivis de dossier concernant la réglementation et les permis
 - 5.2 Sujets particuliers :
 - 5.2.1 Projets conformes au PIIA
 - 5.2.2 Dérogation mineure n° 2016-06
6. Sujets intéressant la sécurité publique
 - 6.1 Suivis de dossier concernant la sécurité publique
 - 6.1.1 Protection policière
 - 6.1.2 Sécurité publique (incendies et premiers répondants)
 - 6.2 Sujets particuliers :
7. Sujets intéressant l'environnement et l'hygiène du milieu
 - 7.1 Suivis de dossier concernant l'environnement et l'hygiène du milieu
 - 7.2 Sujets particuliers :
 - 7.2.1 Autorisation – Demande d'obtention d'un permis délivré par le ministre du développement durable, de l'environnement et des parcs en vertu de la Loi sur les pesticides et ses règlements
 - 7.2.2 Autorisation de signatures – Entente intermunicipale établissant les responsabilités relatives à la gestion des cours d'eau
 - 7.2.3 Désignation d'une personne chargée des cours d'eau au sein de la Municipalité / Politique et règlement de la MRC
8. Sujets intéressant le transport et la voirie municipale
 - 8.1 Suivis de dossier concernant le transport et la voirie municipale
 - 8.2 Sujets particuliers :
 - 8.2.1 Demande de subvention – Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local 2016-2017
9. Sujets intéressant les loisirs, les parcs, la famille et le communautaire
 - 9.1 Suivis de dossier concernant les loisirs, les parcs, la famille et le communautaire
 - 9.2 Sujets particuliers :
10. Sujets intéressant les communications

10.1 Suivis de dossier concernant les communications

10.2 Sujets particuliers :

11. Sujets intéressant les finances et l'administration

11.1 Suivis de dossier concernant les finances et l'administration

11.2 Sujets particuliers :

11.2.1 Approbation et ratification des comptes

11.2.2 Autorisation à la directrice générale et secrétaire-trésorière / Destruction des documents d'archive

11.2.3 Transaction immobilière – Partie du lot n° 3 397 071

11.2.4 Acquisition – Partie du lot n° 2 595 844

11.2.5 Acquisition – Lot n° 2 594 499

11.2.6 Autorisation de signatures – Formulaire de demande d'aide financière – Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC 150)

11.2.7 Embauche – Aide à la coordonnatrice aux événements et loisirs – Poste temporaire étudiant

11.2.8 Entente avec le directeur et inspecteur du service d'urbanisme et d'environnement

12. Autres sujets

12.1 Suivis de dossier concernant autres sujets

12.2 Sujets particuliers :

13. Période de questions

14. Adoption du procès-verbal séance tenante

15. Clôture de la séance

QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

SUJETS INTÉRESSANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

➤ SUJETS PARTICULIERS :

2016-07-88

MANDAT – ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR L'AMÉNAGEMENT DE PISTES MULTIFONCTIONNELLES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite obtenir une étude présentant les possibilités et les options d'aménagement de pistes multifonctionnelles et de sentiers piétonniers sur le territoire du Canton de Shefford;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Exp. pour la réalisation de cette étude;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉ par M. le conseiller Pierre Martin,
ET RÉSOLU à l'unanimité de confier l'étude de faisabilité pour l'aménagement d'une piste multifonctionnelle et de sentiers piétonniers sur le territoire de la Municipalité du Canton de Shefford à la firme Exp., pour la somme de 19 495,00\$, plus les taxes applicables.

SUJETS INTÉRESSANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS

➤ SUJETS PARTICULIERS :

2016-07-89

PROJETS CONFORMES AU PIIA

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Shefford a adopté le *Règlement n° 2007-438 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du règlement :

Projet d'implantation d'un nouveau bâtiment principal :

1. Madame Érika Neumanova et Monsieur Christian Jacques présentent une demande de permis de construction (construction neuve) pour le **242, rue Grand-Royal Est**;
2. Monsieur Luc Grondin présente une demande de permis de construction (construction neuve) pour le **295, rue des Cimes**;
3. Madame Martine Girard présente une demande de permis de construction (construction neuve) pour le **85, rue du Grand-Royal Ouest**;
4. Monsieur Jean-Louis Risler présente une demande (construction d'une nouvelle résidence) pour le **22, rue Bourassa**;

Projet d'agrandissement d'un bâtiment principal :

5. Monsieur Sebastien Beaulieu présente une demande (agrandissement du bâtiment principal : Rangement, terrasse et 2 chambres à coucher) pour le **547, chemin du Mont-Shefford**;
6. Monsieur Étienne Bélanger présente une demande (agrandissement du bâtiment principal : Pièces de séjour et galeries couvertes) pour le **27, Montée Krieghoff**;

Projet de construction d'un bâtiment accessoire :

7. Monsieur Ronald Chassé présente une demande (construction d'un garage en cour avant) pour le **296, rue des Cimes**;
8. Monsieur Étienne Bélanger présente une demande (déplacement d'un garage en cour avant) pour le **27, Montée Krieghoff**;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'avis du CCU qui recommande l'acceptation des projets numéros 1 à 8;

CONSIDÉRANT QUE les projets numéros 2 à 8 répondent aux exigences minimales du *Règlement relatif aux plans d'implantation et intégration architecturale # 2007-438*.

CONSIDÉRANT QUE le projet numéro 1 est en attente d'un avis juridique, le lot ayant une superficie et un frontage qui sont non-conformes;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,

ET RÉSOLU unanimement d'accepter les projets numéros 2 à 8 et d'autoriser les inspecteurs municipaux à émettre les permis et certificats nécessaires à leur réalisation.

De refuser le projet numéro 1.

2016-07-90

DÉROGATION MINEURE N° 2016-06

Lot : 3 317 378

Propriétaire : Martin Merineau

Localisation : 48, rue Maher

Zonage : R-3

Description du lot :

- superficie : 1551,00 mètres carrés
- largeur : 76,12 mètres

Nature et effets de la demande :

La demande consiste à régulariser l'implantation d'une piscine qui n'est pas conforme au niveau de la distance minimale requise lorsque celle-ci peut être située en cour avant secondaire. En effet, l'article 134 du Règlement de zonage #2005-419 permet à une piscine située sur un lot d'angle d'être implantée dans la cour avant secondaire, du côté qui n'est pas la façade principale, avec une marge de recul avant minimale à respecter qui devrait correspondre à 4.5 mètres pour la propriété

faisant l'objet de la présente demande. Or, dans le cas de la présente propriété, la piscine outrepassa de 0,87 mètre la marge de recul avant autorisée. La dérogation mineure portera donc sur une différence de 0,87 mètre.

Le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme :

« **Considérant que** l'usage résidentiel est autorisé;

Considérant que selon l'article 145.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, il ne peut avoir de dérogation en fonction des normes relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol;

Considérant que selon l'article 145.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, il est stipulé qu'une dérogation mineure ne peut être accordée que si l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande;

Considérant que le projet ne peut être modifié pour répondre à la norme;

Considérant que la situation dérogatoire ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que les travaux qui ont déjà été exécutés doivent avoir été effectués de bonne foi;

Considérant que la dérogation doit avoir un caractère mineur en regard des exigences prévues aux règlements;

En conséquence, le CCU recommande, à l'unanimité, au Conseil municipal, d'accepter, sous condition, cette demande de dérogation.

Condition : Si la piscine doit être enlevée ou déplacée, celle-ci doit alors respecter les normes d'implantation telles que spécifiées dans la réglementation en vigueur. »

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibération du conseil :

SUR PROPOSITION de M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
APPUYÉE par M. le conseiller Éric Chagnon,
IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

Que la demande de dérogation mineure n° 2016-06 soit acceptée avec la condition suivante : si la piscine doit être enlevée ou déplacée, celle-ci doit alors respecter les normes d'implantation telles que spécifiées dans la réglementation en vigueur.

SUJETS INTÉRESSANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. PROTECTION POLICIÈRE
2. SÉCURITÉ PUBLIQUE (INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS)

➤ SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU

➤ SUJETS PARTICULIERS :

2016-07-91

AUTORISATION – DEMANDE D'OBTENTION D'UN PERMIS DÉLIVRÉ PAR LE MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS EN VERTU DE LA LOI SUR LES PESTICIDES ET SES RÈGLEMENTS

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉ PAR M. le conseiller Michael Vautour,
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que Madame Chantal Morissette, directrice du Service des travaux publics de la Municipalité du Canton de Shefford, soit autorisée pour et au nom de la Municipalité du Canton de Shefford à signer tout document pour l'obtention d'un permis délivré par le Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en vertu de la *Loi sur les pesticides* et ses règlements.

2016-07-92

AUTORISATION DE SIGNATURES – ENTENTE INTERMUNICIPALE ÉTABLISSANT LES RESPONSABILITÉS RELATIVES À LA GESTION DES COURS D'EAU

CONSIDÉRANT QU'une entente intermunicipale relative à la gestion des cours est intervenue en 2007 avec la MRC de La Haute-Yamaska suite à l'entrée en vigueur de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE cette entente requiert une mise à jour;

CONSIDÉRANT la nouvelle proposition d'entente intermunicipale soumise par la MRC de La Haute-Yamaska relative à la gestion des cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
ET RÉSOLU à l'unanimité d'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Shefford, l'entente intermunicipale établissant les responsabilités relatives à la gestion des cours d'eau avec la MRC de La Haute-Yamaska.

2016-07-93

**DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE CHARGÉE DES COURS D'EAU
AU SEIN DE LA MUNICIPALITÉ / POLITIQUE ET RÈGLEMENT DE
LA MRC**

CONSIDÉRANT QUE, par une résolution adoptée le 3 novembre 2015, ce conseil désignait M. Éric Salois, inspecteur et directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, comme personne habilitée à agir en vertu de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE cette charge est laissée vacante suite au départ de M. Éric Salois;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

ET RÉSOLU à l'unanimité :

De désigner, M. François Duquette, technicien en environnement, pour les obligations et responsabilités au niveau local en regard de la gestion des cours d'eau, soit :

- Le nettoyage et l'enlèvement des obstructions et nuisances;
- La réception préliminaire et la validation des demandes de création, d'aménagement, d'entretien ou de fermeture d'un cour d'eau.

**SUJETS INTÉRESSANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE
MUNICIPALE**

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE

➤ SUJETS PARTICULIERS :

2016-07-94

**DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME RÉHABILITATION DU
RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET ACCÉLÉRATION DES
INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2016-2017**

CONSIDÉRANT QUE la portion sheffordoise du chemin Coupland, d'une longueur de 1,4 km, est fréquentée par de nombreux cyclistes et automobilistes;

CONSIDÉRANT QUE cette section du chemin Coupland donne accès à plusieurs développements résidentiels et qu'elle est traversée par la piste cyclable L'Estriade;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite aménager une piste cyclable de chaque côté de cette portion du chemin Coupland afin d'améliorer la sécurité des usagers de la route – cyclistes et automobilistes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite aussi améliorer la sécurité des usagers de cette portion du chemin en faisant effectuer des travaux d'aplanissement des butons afin d'augmenter de façon significative la distance de visibilité;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des travaux à réaliser sont situés sur une route locale de niveau 2 et qu'ils amélioreront les infrastructures locales, la sécurité routière, mais aussi la vitalité du territoire de la Municipalité du Canton de Shefford;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford souhaite, pour pouvoir procéder à la réalisation de ces travaux, soumettre une demande de subvention au *Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford s'engage à réaliser les travaux si elle bénéficie de la subvention;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,

APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy

ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'approuver la demande de subvention au *Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local* pour le projet d'aménagement d'une piste cyclable de chaque côté de la portion du chemin Coupland localisée entre le chemin Saxby Sud jusqu'aux limites de la Ville de Granby (longueur totale de 1,4 km) et pour l'aplanissement des butons.

D'autoriser Mme Chantal Morissette, directrice des Travaux publics de la Municipalité du Canton de Shefford, à signer la demande de subvention.

Que la Municipalité du Canton de Shefford s'engage à faire réaliser l'ensemble des travaux si elle obtient la subvention.

SUJETS INTÉRESSANT LES LOISIRS, LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES LOISIRS, LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE

➤ SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES COMMUNICATIONS

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES COMMUNICATIONS

➤ SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

➤ SUJETS PARTICULIERS :

2016-07-95

APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES

SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller Pierre Martin,
APPUYÉE par M. le conseiller Éric Chagnon,
IL EST RÉSOLU unanimement d'accepter et/ou ratifier les comptes
suivants :

N° 20119339 @ n° 20119442 au montant de 981 982,89 \$.

2016-07-96

AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-
TRÉSORIÈRE / DESTRUCTION DES DOCUMENTS D'ARCHIVE

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 de la *Loi sur les archives* oblige tout
organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation
des documents;

CONSIDÉRANT QUE l'article 9 de cette même loi lie l'organisme
public à son calendrier;

CONSIDÉRANT QUE l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous
réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut
aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme
public;

CONSIDÉRANT QUE l'article 199 du *Code municipal* stipule que le
secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives
de la municipalité qu'avec la permission du conseil ou sur l'ordre d'un
tribunal.

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme le conseiller Johanne Boisvert,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
ET RÉSOLU à l'unanimité:

D'approuver la liste de destruction des archives préparée par Dominic
Boisvert, de HB archivistes, s.e.n.c. et datée du 2016-06-17 et
d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à la
destruction de ces documents.

2016-07-97

TRANSACTION IMMOBILIÈRE – PARTIE DU LOT N° 3 397 071

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford est
propriétaire du lot n° 3 397 071 d'une superficie de 9 607,4 m² (lot
délimité en bleu ci-dessous);

CONSIDÉRANT QUE le lot n° 3 397 071, correspondant à un ancien
tronçon de la route 112, traverse les lots suivants :

- 2 595 371, 3 317 596, 3 398 137 (propriétés de Mme Cécile
Hamel);
- 2 595 368, 3 396 982 (propriétés de Mme Isabelle Michel);
et
- 2 595 367, 3 398 165 (propriétés de M. Jacques Brisebois);

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires Cécile Hamel et Isabelle Michel
souhaitent acquérir de la Municipalité du Canton de Shefford une partie

du lot n° 3 397 071 (identifiée en jaune ci-dessous) afin de régulariser la situation cadastrale de leurs lots respectifs;



CONSIDÉRANT QUE ces propriétaires offrent un prix de 1,00\$ par terrain pour acquérir la partie du lot identifiée en jaune ci-dessus, les frais d'arpenteurs et les frais de notaire pour cette transaction étant entièrement à leur charge;

CONSIDÉRANT QUE cette vente sera effectuée sans la garantie légale, aux risques et périls des acquéreurs;

CONSIDÉRANT QUE le lot n° 3 397 071 est situé en zone agricole et qu'il est classé à titre de ruelle au rôle d'évaluation foncière de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le lot n° 3 397 071 n'est plus affecté à l'utilité publique;

CONSIDÉRANT QUE M. Jacques Brisebois n'a pas, à ce jour, manifesté son intention d'acquérir la partie du lot n° 3 397 071 qui séparent ses lots n° 2 595 367 et 3 398 165;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

APPUYÉ par M. le conseiller Pierre Martin,

ET RÉSOLU unanimement:

De retirer du domaine public le lot n° 3 397 071, ce lot qualifié de ruelle au rôle d'évaluation foncière de la Municipalité n'étant plus une ruelle

utilisée par le Canton de Shefford, ni par le public en général, et n'étant plus affecté à l'utilité publique de quelque autre façon que ce soit.

De vendre une partie du lot n° 3 397 071 (identifiée en jaune dans la présente résolution) aux propriétaires des lots 2 595 371, 3 317 596, 3 398 137 (Mme Cécile Hamel) et des lots 2 595 368, 3 396 982 (Mme Isabelle Michel) pour la somme de 1,00\$ par terrain, sans la garantie légale, aux risques et périls des acquéreurs, les frais professionnels d'arpentage et de notaires étant à la charge des acquéreurs.

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tout document pour donner suite à cette transaction.

2016-07-98

ACQUISITION – PARTIE DU LOT N° 2 595 844

CONSIDÉRANT QUE la rue du Versant Ouest empiète, pour une superficie de 300, 2 m², une partie du lot n° 2 595 844;

CONSIDÉRANT QUE la régularisation de cet empiètement aura pour conséquence de réduire la superficie du lot n° 2 595 844 en-deçà de la superficie minimale requise de 6000 m² pour un lot situé dans la zone RV-2 avec une pente inférieure à 12%;

CONSIDÉRANT QUE l'article 32.2 du *Règlement de lotissement* de la Municipalité prévoit qu'un lot peut être considéré conforme à la réglementation s'il est devenu dérogatoire suite à des ajustements ayant pour effet d'élargir l'emprise d'une voie de circulation, ce qui sera le cas du lot n° 2 595 844 lorsque la régularisation de l'empiètement sera complétée;

CONSIDÉRANT QUE le lot n° 2 595 844, après la régularisation de la situation d'empiètement, sera par conséquent conforme à la réglementation municipale en regard de sa superficie;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire du lot n° 2 595 844 accepte de vendre sa partie du lot n° 2 595 844 correspondant à une superficie de 300,2 m² afin de régulariser la situation d'empiètement de la rue du Versant Ouest sur son lot;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,

ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la Municipalité du Canton de Shefford acquière, pour la somme forfaitaire de 5000\$, la partie du lot n° 2 595 844 d'une superficie de 300, 2 m² correspondant à l'empiètement de la rue du Versant Ouest sur ledit lot.

Que les frais d'arpentage et de notaire pour la régularisation de cet empiètement soient à la charge de la Municipalité du Canton de Shefford.

Que l'arpenteur-géomètre Daniel Touchette et le notaire Sylvain Lavallée soient mandatés pour poser tous les actes professionnels nécessaires pour la régularisation de cet empiètement.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour régulariser cet empiètement.

2016-07-99

ACQUISITION – LOT N° 2 594 499

CONSIDÉRANT QU'il y lieu d'améliorer l'intersection du chemin Saxby Sud et du chemin Jolley pour des raisons de sécurité routière;

CONSIDÉRANT la nécessité d'acquérir le lot n° 2 594 499, d'une superficie de 2 436,1 m² (26 219,74 pi²), afin de réaliser ces travaux d'amélioration;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire du lot accepte de vendre son lot n° 2 594 499 à 0,40\$ le pied carré;

CONSIDÉRANT QUE ce lot est traversé par une conduite d'eau approvisionnant la propriétaire en eau à sa résidence située sur un autre lot et que les travaux d'amélioration prévoient la protection de cette conduite;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,

ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'acquérir le lot n° 2 594 499 pour la somme de 0,40 le pied carré, pour la somme de 10 487,90\$.

Que la Municipalité du Canton de Shefford mandate le notaire Sylvain Lavallée pour réaliser cette transaction, les frais de notaire étant à la charge de la Municipalité.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour compléter cette transaction.

2016-07-100

AUTORISATION DE SIGNATURE – FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DE CANADA 150 (PIC 150)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford souhaite soumettre une demande d'aide financière de 33,3% des coûts admissibles dans le cadre du programme d'infrastructure communautaire de Canada 150;

CONSIDÉRANT QUE les travaux soumis dans le cadre de cette demande consistent en l'aménagement d'un sentier pédestre qui reliera les sentiers du Parc écologique Jean-Paul-Forand à celui du Parc des Montagnards, lesquels font partie de la réserve naturelle Canton-de-Shefford;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de sentier pédestre aura un impact positif sur l'environnement;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,

APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

ET RÉSOLU à l'unanimité :

De désigner Mme Sylvie Gougeon, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du Canton de Shefford, à titre de personne autorisée aux fins de la demande d'aide financière au programme d'infrastructure communautaire du Canada (PIC 150).

De désigner Mme Chantal Morissette, directrice du Service des travaux publics de la Municipalité du Canton de Shefford, à titre de personne-ressource aux fins de la demande d'aide financière au programme d'infrastructure communautaire du Canada (PIC 150).

2016-07-101

EMBAUCHE – AIDE À LA COORDONNATRICE AUX ÉVÉNEMENTS ET LOISIRS – POSTE TEMPORAIRE ÉTUDIANT

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour, APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert, ET RÉSOLU à l'unanimité d'accepter l'embauche de M. Tristan Dupuis-Robidoux, du 13 juin 2016 au 21 août 2016, étudiant, pour le poste subventionné d'aide à la coordonnatrice aux événements et aux loisirs, à raison de 30 heures/semaine, pour 9 semaines de travail, le salaire étant établi à 15\$/heure, plus une semaine de vacances non-rémunérée.

2016-07-102

ENTENTE AVEC LE DIRECTEUR ET INSPECTEUR DU SERVICE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre la Municipalité et le Directeur et inspecteur du service d'urbanisme et d'environnement concernant la réorganisation administrative au sein du Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les procureurs de la Municipalité ont préparé un projet d'entente, lequel a été accepté par le Directeur et inspecteur du service d'urbanisme et d'environnement, cette entente ayant un caractère confidentiel au sens des articles 53 et suivants de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1);

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour, APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert, ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que le Conseil autorise le Maire de la Municipalité à signer le document «Transaction et quittance » approuvé et accepté par le Directeur et inspecteur du service d'urbanisme et d'environnement.

Que le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer les sommes prévues au document «Transaction et quittance » lorsque celui-ci aura été signé par le Directeur et inspecteur du service d'urbanisme et d'environnement.

AUTRES SUJETS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT AUTRE SUJETS

- SUJETS PARTICULIERS :

DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS

CONSIDÉRANT QU'un groupe d'aînés sheffordois, sur une base bénévole, se sont regroupés afin de constituer le « Comité des aînés actifs de Shefford » se donnant pour mandat de :

- Briser l'isolement des aînés;
- Mettre sur pied des projets répondant aux attentes et qui comble des besoins réels des aînés;
- Développer, planifier, assurer la mise en place, la supervision et le suivi de l'évolution du projet « Ma communauté : j'y participe et j'y reste »;
- Créer des moments pour échanger sur le futur de leur communauté;
- Faire en sorte que les aînés demeurent le plus longtemps possible dans leur municipalité rurale, parce que ce milieu de vie répond à leurs attentes;
- Offrir des projets, nés du milieu, préparés avec celui-ci et centrés sur la communauté et les besoins;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet « Ma communauté : j'y participe et j'y reste » ce comité propose de développer :

- Un bottin des ressources du milieu (santé, communautaire, etc.);
- Échanges de connaissances dans le cadre d'activités intergénérationnelles (informatique-musique-peinture-arts, etc.);
- Opportunités d'échange lors de cafés citoyens;
- Implication des aînés au niveau de leur communauté;

CONSIDÉRANT QUE ce projet tient compte des besoins des aînés, mais aussi de leurs ressources et qu'il offre une opportunité de participation active à la vie communautaire, encourage l'implication dans la communauté, maintient l'autonomie et la qualité de vie des aînés, favorise le développement de liens intergénérationnels;

CONSIDÉRANT QUE ce projet créera un effet rassembleur et un sentiment d'appartenance pour les résidents du Canton de Shefford;

CONSIDÉRANT QUE 32% de la population de la Municipalité du Canton de Shefford est âgée de plus de 50 ans;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford a notamment pour mandat d'assurer le maintien d'un milieu de vie agréable pour ses citoyens, notamment par le développement communautaire, les loisirs et la culture;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite soutenir ce projet et être partenaire dans cette initiative;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

D'appuyer le projet « Ma communauté : j'y participe et j'y reste » du Comité des aînés actifs de Shefford ainsi que la demande de subvention au programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

De confirmer la participation de la Municipalité du Canton de Shefford à ce projet pour un montant de 6 000 \$ en services.

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Bernard Tremblay – Fin de contrat de travail de M. Salois
Miroirs – Intersection de Schmuck
Panneau de signalisation « Stop » couché à l'intersection Jolley et Mont-Shefford
Achat du terrain – Intersection Saxby Sud et Jolley

Denis Forcier –Plainte concernant le rechargement du printemps –
Gravelle non-compactable
Changement d'un ponceau – Intersection Clermont et des Lilas - Pavage
Nouveau pavage rue Daudelin - Plateau

Paul Papin – Changement d'un ponceau intersection de Clermont et des Lilas – Pavage

Claude Gladu – Programme Réhabilitation du réseau routier local
Vision des pistes cyclables

2016-07-104

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Martin,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

2016-07-105

CLÔTURE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION de M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
APPUYÉE par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
IL EST RÉSOLU unanimement par les membres présents de lever la présente séance à 20 h 33.

M. André Pontbriand
Maire

Mme Sylvie Gougeon, gma
Directrice générale
et secrétaire-trésorière